

À qui et à quoi servira cette zone de libre échange ?

Seules les multinationales en bénéficieront ! Ne nous y trompons pas, les citoyens, qu'ils soient américains ou européens, en seront les victimes !

La suppression des droits de douane sur les produits agricoles provoquera ici une catastrophe majeure : perte de revenus pour les agriculteurs, chute des exportations agricoles françaises, arrivée massive de soja et de blé américains avec OGM, industrialisation accrue de l'agriculture européenne. Le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduira drastiquement le nombre d'actifs agricoles augmentant la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettant fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

L'application intégrale de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services, géré par l'OMC) provoquera la libéralisation totale de toutes les activités de service, conduisant mécaniquement à leur privatisation. La santé, la sécurité sociale et l'éducation n'échapperont pas à ce processus.

La suppression des obstacles non-tarifaires ? Ce sont les législations, les réglementations, les normes sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales ou techniques qui seront jugées par les entreprises comme des mesures visant à protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure. L'objectif est de les éliminer en commençant par obtenir l'alignement sur la norme la plus basse. Les normes alimentaires, sanitaires, sociales, environnementales les moins protectrices et les plus faibles sont, pour l'essentiel, aux USA.

Les USA et l'UE ont actuellement des manières très différentes de protéger les consommateurs. Aux USA, c'est par les voies offertes de recours aux tribunaux que les consommateurs peuvent agir à posteriori. Dans les Etats européens, c'est par l'établissement de normes que cette protection est assurée tantôt à priori, tantôt à posteriori. Le principe de précaution n'est pas reconnu aux USA. Il en découle une grande différence. En Europe, des normes sanitaires et phytosanitaires protègent les consommateurs, sans doute de manière encore insuffisante, mais elles existent. Les entreprises américaines contestent le bien fondé scientifique des normes sanitaires en vigueur en Europe et poussent leur gouvernement à obtenir leur abrogation à travers cet accord. On sait que le refus des OGM, du bœuf traité aux hormones de croissance, des poulets chlorés, des carcasses traitées à l'acide lactique, des porcs traités à la ractopamine sont considérés, aux USA, comme des barrières protectionnistes dépourvues de pertinence scientifique.

Une structure institutionnelle sera chargée de veiller au respect de l'Accord, mais également de poursuivre la négociation sur l'abolition des normes. Quels seront les décideurs de cette institution ? Qui les désignera ? De quelle autorité sera-t-elle investie : recommandations ou décisions contraignantes ? A quel contrôle démocratique sera-t-elle soumise ? Aucun !

Un mécanisme de règlement des différends sera institué. Il s'agit d'un mécanisme de médiation flexible analogue à celui de l'Accord de Libre-Echange de l'Amérique du Nord (ALENA). Il agit indépendamment des juridictions nationales qui se voient dépouillées de leurs compétences dans les matières couvertes par cet Accord. Il permet aux firmes privées d'agir contre les pouvoirs publics nationaux et locaux. Ses décisions sont d'application immédiate. Il n'y a pas d'instance d'appel. A titre d'exemple, la décision du Conseil constitutionnel de déclarer conforme à la Constitution la loi interdisant l'exploitation du gaz de schiste ne pourra plus se produire puisqu'il sera dessaisi de cette compétence dès lors que la plainte sera introduite par un investisseur américain. Ce mécanisme d'arbitrage privé retirera aux institutions officielles des États (Parlement, Gouvernement, Tribunaux), le soin de définir les normes pour le confier au secteur privé.

Rappelons-nous que dans le cadre de l'ALENA, le Canada a été à ce jour poursuivi 30 fois par des firmes américaines devant un tel mécanisme et qu'il a été condamné au total à payer 226 millions de US \$ à ces firmes qui contestaient des législations et des réglementations en vue de protéger la santé et l'environnement ou qui encourageaient des énergies alternatives durables.

Toute entreprise estimant qu'une règle l'empêche de réaliser ses ambitions, pourra ainsi s'opposer à la collectivité à l'origine de cette règle devant ce tribunal privé.

D'autres exemples : Le SMIC entrave les profits ? La question pourra être portée devant les juges (c'est d'ailleurs ce qui s'est passé entre Véolia et l'Égypte). Monsanto conteste la réglementation française sur les OGM ? Monsanto peut faire condamner la France et imposer ses produits ! Une université privée souhaite s'implanter ? Elle pourra contester les subventions à l'université publique concurrente ou réclamer à l'État les mêmes subventions, au nom de la concurrence libre et non faussée !

La lutte contre le TAFTA :

Rejoignez les collectifs « STOP TAFTA » !

Un collectif national unitaire « STOP TAFTA » réunit d'ores et déjà les organisations suivantes :

Accueil paysan, Agir pour l'environnement, Aitec-Ipam, les Alternatifs, Amis de la Terre, ATTAC, CADTM France, CGT, Cedetim, Colibris, Collectif citoyen les engraineurs, Collectif des associations citoyennes, Collectif Roosevelt, Confédération paysanne, Convergence citoyenne pour la transition énergétique, Convergences et alternative, Copernic, Économistes atterrés, Écologie sans frontières, Ensemble, Europe Écologie les Verts, Faucheurs volontaires, Fédération Nationale Accueil Paysan, FASE, Fondation Sciences citoyennes, France Amérique Latine, FSU, GAÏA SOS Planète en danger, Gauche anticapitaliste, Gauche unitaire, Générations futures, Goliath, Jeunes écologistes, Mouvement de la paix, Mouvement des objecteurs de croissance, MPEP, Nouvelle Donne, NPA, La Nouvelle école écologiste, Objectif Transition, OGM Dangers, PG, Parti pour la décroissance, PCF, Réseau Action climat, Réelle Démocratie maintenant (indigné-e-s), Réseau d'éducation populaire, Réseau environnement santé, Réseau semences paysannes, collectif semons la biodiversité, Solidaires national, Solidaires douanes, Syndicat national des arts vivants, UFISC, Utopia...

Parallèlement, deux collectifs STOP TAFTA se sont créés en Charente-Maritime, l'un à Saintes, l'autre à La Rochelle, réunissant des citoyens non encartés, ATTAC, la CGT, le PCF, le PG, le NPA, Nouvelle Donne, etc.

STOP TAFTA demande aux collectivités territoriales de se déclarer « zones hors TAFTA » comme l'ont déjà fait la région PACA, Grenoble, le conseil général de l'Hérault, Cherbourg-Octeville, Dunkerque, Saint-Pierre-des-Corps, la Seine-Saint-Denis, etc. **Pourquoi pas Périgny ?**

Rendez-vous à tous ceux qui le peuvent lors de l'université d'été du PS à La Rochelle pour manifester l'opposition au traité.

Écrivez-nous à : blogrouge@laposte.net

Lisez-nous sur : <http://ruedubloquerouge.over-blog.com/>

PÉRIGNY ACCESSIBLE À TOUS !

L'info de gauche à Périgny vous informe sur le TAFTA.

Le TAFTA, quésako ?

C'est un traité de libre échange.

Les media n'en parlent pas, ou si peu !

Le gouvernement le garde secret mais le président Hollande souhaite qu'il soit rapidement signé « avant que la population ne s'y oppose » !

Nous disons qu'il faut en débattre et le combattre !

Nous souhaitons même que Périgny et sa zone industrielle, à l'instar d'autres collectivités se déclare « hors TAFTA » !

Refusons de vivre dans un monde voué au profit de quelques-uns au détriment de l'intérêt du plus grand nombre.

Nous voulons l'humain d'abord !

**L'INFO DE GAUCHE
À PÉRIGNY**

Bulletin n°2
Juillet 2014

Connaissez-vous le TAFTA ? Lui, il va s'occuper de vous !

Autrement dénommé PTCIC (Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement) ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou encore GMT (grand marché transatlantique), le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) vise à créer une zone d'échanges totalement « libres » entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Ce traité, actuellement en phase de négociation secrète, doit être signé avant 2016.

Le mandat du conseil de l'UE à ses négociateurs nous indique ses objectifs :

- **Suppression des droits de douane**
- **Démantèlement des barrières non-tarifaires (les normes et règlements ne seront plus ceux voulus par les États mais un compromis par le bas entre les règles de chacun, sous l'égide de l'OMC)**
- **Mise en place d'arbitrages privés en cas de conflit avec les entreprises privées**

**FRONT
DE GAUCHE**